RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Ville de Castelnaudary

Service Occupation du Domaine Public

Opération 2026-0943

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2026 - 891

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - ROUTE DE PEXIORA

☒ Autorisation du 1er, 2ème et 3 ème groupe

☐ Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2éme et L 2213-6,
Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,
Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SARL TOFFOLI	**Entreprise chargée des travaux** SARL TOFFOLI
Adresse 7 ROUTE DE L'ARIEGE 11240 BELVEZE DU RAZES	**Adresse** 7 ROUTE DE L'ARIEGE 11240 BELVEZE DU RAZES
Date de la demande 30/06/2025	**Téléphone** 04 68 69 00 91
Lieu d'intervention ROUTE DE PEXIORA	**Indicatif pour les pays étrangers**
	Fax
Description des travaux RACCORDEMENT ELECTRIQUE	**Courriel** dict@toffolitp.com
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	
Début et fin des travaux du 12/11/2026 **au** 12/11/2026	

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires

Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.
Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.
Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet. M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Publication le
13 NOV. 2026

Fait à Castelnaudary le jeudi 5 novembre 2026

La Maire Adjointe

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (AUDE)

Jacqueline RATABOUIL